



PREFET DU NORD

## Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

----

### Communes de LIEU-SAINT-AMAND et HORDAIN

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société SIMASTOCK, dont le siège social est situé lieu-dit « La Centrale », rue Francisco Ferrer à SIN-LE-NOBLE – a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement relatif au projet d'entrepôt de stockage sur le territoire des communes de LIEU SAINT AMAND et d'HORDAIN, comprenant les activités principales suivantes soumises à enregistrement au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**1510-2** - Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts,

**2662-2** - Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),

**2663-2-b** - Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques).

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, **une consultation est organisée du 19 août 2019 au 16 septembre 2019 inclus en mairies de :**

- **LIEU-SAINT-AMAND : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;**

- **HORDAIN : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 -**

**les samedis 7 et 14 septembre de 9 h 00 à 12 h 00.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres ouverts à cet effet ou leur être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2019>) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de LIEU-SAINT-AMAND et d'HORDAIN (communes d'implantation), et de BOUCHAIN et NEUVILLE-SUR-ESCAUT, dont une partie du territoire est située à moins d'un kilomètre des limites de l'exploitation envisagée.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.